



CHAMPIONNATS INTERDISTRICTS

Districts de Meurthe et Moselle, de la Meuse et des Vosges

Procès-verbal de la réunion de la commission interdistricts

du 21 février 2023 par moyens informatiques

Présidence : Bernard PAQUIN

Membres présents : Mme Claire LEFEVRE. MM. Taoufiq BELFAKIR, Laurent BENIER, Vito DI BENEDETTO, Patrice GRETHEN, Jean Pol HENRY, Didier LECOANET, Jean Marie THIRIET, Arnaud VALROFF.

La commission des championnats étudie plusieurs demandes concernant les championnats de printemps.

1) Demande de retrait de l'Entente RAMBERVILLERS-CHARMES - Seniors F à 8.

La commission prend connaissance du courriel du CS Charmes reçu en date du 6 janvier 2023, qui demande l'arrêt de son entente avec le CS Rambervillers au niveau de l'équipe seniors féminines à 8 engagée lors de la phase d'automne.

La commission Interdistricts est favorable à cette demande sous réserve de la validation de cet arrêt par le District des Vosges de football et de l'engagement de l'équipe du CS Charmes en phase de Printemps.

Le District des Vosges de football ayant validé l'arrêt de l'entente Rambervillers–Charmes, la commission en prend note ainsi que de l'engagement de l'équipe du CS Charmes en seniors F à 8 pour la phase de printemps 2023.

Le club du CS Rambervillers a également engagé une équipe dans ce même championnat.

2) Demande exceptionnelle d'Entente concernant l'équipe d'ETIVAL SM - Seniors F à 11.

La commission prend connaissance du courriel du district des Vosges reçu en date du 23 janvier 2023, faisant part de la création d'un pôle féminin par les clubs de l'US RAON L'ETAPE, des SM ETIVAL et de l'AS MOYENMOUTIER/PETITERAON et de la demande de création d'une entente entre les trois clubs au profit de l'équipe féminine senior à 11 des SM ETIVAL.

Le District des Vosges serait favorable à la création de cette entente, qui prendrait la place pour la suite de la saison de l'équipe des SM ETIVAL, engagée dans le championnat senior féminin à 11, sous réserve de l'accord du district de la Meuse, qui gère la compétition.

Afin de permettre à des joueuses de poursuivre sereinement la pratique du football en seniors féminin à 11, et dans le contexte particulier des championnats interdistricts, le comité directeur du district de la Meuse a décidé lors de sa réunion du 11 février 2023, d'autoriser exceptionnellement que cette entente « Porte des Vosges » prenne la place de l'équipe des SM ETIVAL.

Tous les résultats des SM ETIVAL et de cette nouvelle entente seront retirés à l'issue de la saison afin de respecter l'équité et l'éthique sportive, comme accepté par le District des Vosges.

3) Demande d'échéancier pour le règlement de la dette du club d'Epinal FCV.

La commission prend connaissance de la demande de règlement en plusieurs fois de la dette du club d'Epinal FCV reçue par courriel en date du 15/02/2023.

Conformément à la réglementation, la commission accepte l'échéancier proposé par le club du FC de la vierge Epinal, à la condition que tous les chèques soient envoyés dès à présent au district de la Meuse. En cas d'impayé ou de toute demande de report de paiement, la commission interdistricts demandera au comité directeur du District de la Meuse d'exclure du championnat l'équipe U18 interdistricts du club d'Epinal FCV.

Bernard PAQUIN

Président

Jean Pol HENRY

Secrétaire

Les présentes décisions de la commission des championnats interdistricts sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District Meusien dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification, par envoi en recommandé au District Meuse de Football – 13 bis Rue Robert LHUERRE – 55000 BAR LE DUC ou à l'adresse électronique : secretariat@meuse.fff.fr selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des règlements Généraux de la FFF.